


**- TERRE D'Émeraude Communauté -**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**DÉLIBÉRATION N°109/2022**

Envoyé en préfecture le 15/09/2022  
Reçu en préfecture le 15/09/2022  
Affiché le   
ID : 039-200090579-20220908-D\_109\_2022-DE

SÉANCE DU 08 SEPTEMBRE 2022

Nombre de Conseillers

En exercice : 116  
Titulaires présents : 74  
Suppléants présents : 5  
Pouvoirs : 19

Date de convocation :

02/09/2022

Date d'affichage :

13/09/2022

Votants :	98	Pour :	98	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-deux, le huit septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

**Délégués titulaires présents (74) :**

ANDREY Patrick ; AYMONIER Gaëtan ; BAILLY Hervé ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BENOIT Jérôme ; BLASER Michel ; BOISSON Jean Pierre ; BONDIER Jean-Robert ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Rachel ; BOURGEOIS Josette ; BOZON Fabienne ; BRUNET Hervé ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CAILLON Gérard ; CALLAND Jacques ; CAPPELLI Célestin ; CASSABOIS Yannick ; CATILAZ Christophe ; CATTET Jean-Luc ; CHAMOUTON Patrick ; COLIN Gwenaël ; CORAZZINI Sylvie ; CORON Nathalie ; DALLOZ Jean-Charles ; DE MERONA Bernard ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DEVAUX Catherine ; DUBOCAGE Françoise ; ETCHEGARAY Josiane ; FAVIER Jean-Louis ; GAMBÉY Olivier ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GUILLOT Evelyne ; HOTZ Richard ; HUGONNET Franck ; JACQUEMIN Pierre ; JAILLET Bernard ; JOURNEAUX Cyrille ; JULLEROT Pascal ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MOREL Alain ; MOREL Denis ; PANISSET Marilyne ; PARIS Robert ; PIETRIGA Guy ; POURCELOT Anaïs ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; RAVIER Pascal ; REBREYEND COLIN Micheline ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; ROUX Nathalie ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; VACELET Jean-Marie ; VENNÉRI PARE Sandra ; VIAL Jacques ; VILLESSECHE Anne ; VUITTON Antoine.

**Délégués suppléants présents (5) :** CARDINAL Damien ; FREDY Damien ; GIBOZ Brigitte ; GIRARDOT Michel ; JUHAN Christine.

**Excusés ayant donné pouvoir (19) :** BAILLY Jacques à COLIN Gwenaëlle ; BAILLY Thierry à GERMAIN Christophe ; BAUDIÉ Stéphanie à BELPERRON Pierre-Rémy ; BRIDE Frédéric à ETCHEGARAY Josiane ; CAPELLI Sophie à CAPELLI Célestin ; CHATOT Patrick à PANISSET Marilyne ; CLOSCAVET Marie-Claire à MARQUES Patrick ; DAVID Lauriane à BOURGEOIS Rachel ; DUFOUR Anne à DEPARIS-VINCENT Christelle ; DUTHION Jean-Paul à CORON Nathalie ; FATON Patrice à PIETRIGA Guy ; GEAY David à LONG Grégoire ; GRAS Françoise à CALLAND Jacques ; GROSDIDIER Jean Charles à GIROD Franck ; GUERIN Jean Luc à RETORD Dominique ; HUGUES Guy à VACELET Jean Marie ; LACROIX Serge à RASSAU Jean Noël ; MOREL-BAILLY Hélène à PROST Philippe ; TISSOT Isabelle à BENIER ROLLET Claude.

**Excusés :** ARTIGUES Damien ; BELLAT Stéphane ; FAGUET Jean-Jacques (représenté par JUHAN Christine) ; GROS-FUAND Florence (représentée par FREDY Damien) ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte) ; NEVERS Jean-Claude ; PAIN Michel ; PERRIN Alexandre (représenté par GIRARDOT Michel) ; THOMAS Rémi (représenté par CARDINAL Damien).

**Absents :** BANDERIER Dominique ; BARIOD Denis ; BOILLETOT Jean-Marc ; BOISSON Laurence ; BIN Richard ; CIOE Bruno ; DUFOUR Christiane ; DUMONT GIRARD Philippe ; FIEUX Henri-Didier ; LAMARD Philippe ; MORISSEAU Gilles ; PAGET Jean-Marie ; PRELY Fabrice ; ROZEK Evelyne.

**Secrétaire de séance :** BUCHOT Jean-Yves

**Objet : Budget Annexe SPANC – Décision modificative n°1**

Rapporteur : PIETRIGA Guy

**Le RAPPORTEUR,**

**EXPOSE**

Il est nécessaire de modifier les autorisations budgétaires initiales, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés.  
Ainsi, il est nécessaire de procéder à des ajustements de crédits en cours d'exercice.  
Il est précisé que ces modifications n'affectent pas substantiellement les grands équilibres budgétaires.

**Le BUREAU COMMUNAUTAIRE,** dans sa séance du 31 août 2022 a émis un avis favorable,

**Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,** après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

**DÉCIDE**

**DE VOTER** la modification de crédits telle qu'exposée ci-dessous et référencée dans la décision modificative n°1 annexée,

<b>Fonctionnement</b>	
<b>Dépenses</b>	
D - 6227 - Frais d'actes et de contentieux	- 1 500,00 €
D - 6231 - Annonces et insertions	- 100,00 €
D - 6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement	8 100,00 €
D - 022 - Dépenses imprévues	-3 000,00 €
D - 6531 - Indemnités	-2 500,00 €
D - 6541 - Créances admises en non-valeur	-500,00 €
D - 6542 - Créances éteintes	-500,00 €
<b>D - Total</b>	<b>0,00 €</b>

**D'AUTORISER** le Président à signer tout acte relatif à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les  
membres présents.

Pour extrait conforme,

  
Le Président

